

---

# La Semaine Religieuse

## DE MONTREAL

---

### Sommaire

I Ordo des fidèles. — II Annonces à faire en chaire. — III Solennités de titulaires. — IV Correspondance romaine. — V Glanures. — VI Le monument Bourget. — VII Confes-  
sez-vous d'abord. — VIII Correspondance américaine. — IX Notes bibliographiques.  
X Aux prières — XI Nomination ecclésiastique

---

### ORDO DES FIDELES

Dimanche, le 19 avril

Dimanche de *Quasimodo*, *double privil.* ; préf. de Pâques. — A Vêpres, mém. de S. Léon (*dans la cathédrale de Montréal*, mém. de S. Zotique seulement).

---

### ANNONCES A FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 19 avril

Dimanche de *Quasimodo* et fin du temps pascal ; lecture du décret du concile de Montréal (anciennement du 5<sup>e</sup> concile de Québec). Fête de S. Marc et procession suivie de la messe férlale.

---

### SOLENNITES DE TITULAIRES

Dimanche le 26 avril

DIOCÈSE DE MONTREAL. — Fête du titulaire de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, solennité de ceux de Saint-Patrice, de Saint-Gabriel, de Saint-Cuthbert et de Saint-Benoit.

DIOCÈSE D'OTTAWA. — Fête du titulaire de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, solennité de ceux de Saint-Patrice (Ottawa et Fallowfield), de Saint-Agricole, de Saint-Gabriel, de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, de Saint-Sixte et de Saint-Benoit-Joseph (Wendover).

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Solennité des titulaires de Saint-Hugues, de Saint-Vincent-Ferrier (Adamsville), de Saint-Valérien, de Saint-Georges et de Saint-Marc.

DIOCÈSE DES TROIS-RIVIÈRES. — Solennité des titulaires de Saint-Léon et de Saint-Justin.

DIOCÈSE DE SHERBROOKE. — Solennité des titulaires de Saint-Patrice (Sherbrooke et Magog), de Saint-Gabriel (Stratford), de Saint-Phlémon (Stoke Centre), de Saint-Léon (Marston), de Saint-Herménégilde (Barford), de Saint-Georges (Windsor) et de Saint-Fortunat (Wolfstown).

DIOCÈSE DE NICOLET — Fête du titulaire de Notre-Dame-du-Bon-Consell ; solennité et de ceux de Saint-Célestin et de Saint-Elphège.

DIOCÈSE DE VALLEYFIELD — Fête du titulaire de Saint-Clet ; solennité de ceux de Saint-Patrice (Hinchlbrooke), de Saint-Anicet, et de Saint-Zotique.

J. S.

## CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome le 18 mars 1903.

**S**AINTE Joseph a été honoré très tard dans l'Eglise. Il semble que Dieu ait voulu cacher le plus longtemps possible cette humble fleur de Nazareth, dont il réservait pour sa cour tout le suave parfum. Canonisé par l'Esprit-Saint lui-même, car l'Evangile l'appelle un homme juste : *Joseph autem vir ejus cum esset justus* (Mt. I. 19), il n'avait pas besoin d'honneurs ; et d'autre part, comme la divine mère de Jésus passe au second plan dans le récit évangélique, il convenait que celui qui ne fut que le père légal et nourricier de Jésus restât encore plus dans l'ombre, pour écarter toute idée de filiation charnelle de celui qui se disait et était le Fils de Dieu, Dieu lui-même.

— Nous ne trouvons en Occident trace du culte de saint Joseph qu'à la fin du XIV<sup>ème</sup> siècle, vers l'époque du concile de Constance, où le chancelier Gerson, grand dévot à ce saint patriarche, s'efforça d'en propager la dévotion. Mais en même temps et avec une autre autorité, Louis Allamanus ou Allemand, nommé cardinal par Martin

V, le 24 mai 1426, étant légat de Jean XXIII, dans les provinces de Reims, de Sens, et de Rouen, prescrivit la messe et l'office de saint Joseph à toutes les personnes dépendantes de sa légation. Il fixa pour cette cérémonie les jours observés par les Orientaux, qui avaient précédé les Occidentaux dans ce culte, c'est-à-dire l'octave de l'Assomption pour la mort du saint Patriarche, et le jeudi des Quatre-Temps pour la fête de la *Desponsatio*.

— L'office de ce saint se répandit rapidement dans les divers diocèses ; et le 8 mai 1621 Grégoire XV l'imposa à toute l'Eglise y ajoutant l'abstention des œuvres serviles, et en faisant par conséquent une fête chômée. En 1725, Benoit XIII prescrivit pour le clergé romain l'office de la Desponsation de la Vierge et de saint Joseph. Clément X élevait la fête du saint au rite double de 2ème classe. En 1847, Pie IX étendait à toute l'Eglise la fête du Patronage de saint Joseph ; et le 8 décembre 1870, comme pour répondre d'une façon surnaturelle aux ennemis qui l'enserraient de toutes parts et venaient de le faire prisonnier au Vatican, il déclarait ce grand patriarche patron de l'Eglise universelle.

— Mais les Romains ont encore une autre dévotion à la fête de ce grand saint. Ils jeûnent la veille en faisant le maigre strict, chose qui pour eux n'est peut-être pas trop difficile ; mais qui est très dure pour les étrangers. Du poisson, des légumes cuits à l'eau et assaisonnés d'huile, telle est la seule nourriture permise. Le lendemain, en vertu d'une coutume qui remonte très haut, et dont il n'est point aisé de saisir le commencement et le motif, tout bon Romain mange de la friture — (c'est ce que l'on appelle le *fritelle di San Giuseppe*). Il n'y a certes aucun point de ressemblance entre ce mets et la fête du jour ; mais c'est un plat de tradition, et on ne croirait point fêter saint Joseph si on ne mangeait cette friture en son honneur.

— Après les quelques jours de repos que le pape a pris, il a rouvert, et largement, les portes de ses antichambres. En une journée on a pu compter avec étonnement dix-sept réceptions séparées, chiffre énorme relativement à l'âge avancé du Souverain-Pontife.

— Les fêtes du jubilé pontifical continuent dans le monde entier, et chaque jour les feuilles publiques nous en apportent les joyeux échos. Ce sont des fêtes, ce sont surtout des prières, car les jubilé que célèbre l'Église offrent cette caractéristique d'être une supplication. Les fidèles certes se réjouissent dans le Seigneur de ce qui arrive d'heureux à son Église ; mais cette allégresse ne sert qu'à multiplier leurs prières et à les rendre plus ardentes.

— Au milieu de ces joies purement chrétiennes, le Seigneur en a ménagé une autre qui a ravi le monde archéologique. Le corps de saint Damase avait été enseveli dans une catacombe, près de Saint-Calixte, dans une crypte creusée et ornée par ses soins, et où il avait fait placer le corps de sa sœur Irène et de sa mère, dont on ignorait jusqu'ici le nom. Le corps du saint pape ayant été transporté, au VIII<sup>ème</sup> siècle, à l'église de Saint-Laurent in Damaso, qu'il avait fait construire, les fidèles désapprirent le chemin du cimetière où il avait reposé ; et l'oubli se fit si complet, que les archéologues en étaient venus à discuter sérieusement sur l'endroit précis de l'ensevelissement. Les uns le plaçaient à droite de la via Ardeatina, les autres prétendaient qu'il devait se trouver à gauche de la même voie.

— Il y a quelques semaines, les Trappistes, qui ont la garde du cimetière de Saint-Calixte, labourant dans un champ virent avec étonnement la charrue s'enfoncer subitement dans le sol. Ils la retirent avec peine et se trouvent devant une excavation à demi remplie de débris. Immédiatement, ils se mirent à fouiller. Une crypte fut dégagée, et on retrouva encore fixés aux parois les restes des marbres précieux qui la décoraient. Cette richesse était déjà l'indice qu'on était en présence d'une crypte historique ; son plan révélait qu'elle avait dû servir de sépulture à trois corps, mais on ignorait quels personnages y avaient été ensevelis. Voilà que l'on retrouva tout près une empreinte laissée sur la chaux par un marbre qui avait eu une inscription. Retournant les lettres, on y lut ce premier vers d'une inscription damasienne : HIC DAMASI MATER POSVIT LAU-

REN... Ce qui voulait dire qu'ici Damase avait enseveli sa mère Laurence. Ce fragment d'inscription nous donnait à la fois le nom de la mère du pape et nous faisait connaître le lieu de sa sépulture. Cette crypte ornée de marbre était celle que le saint pape avait préparée pour sa sépulture et où, en 384, il était allé rejoindre sa sœur Irène et sa mère Laurence. Nous avons donc maintenant le premier tombeau de ce saint pontife, et le cimetière de Saint-Calixte, déjà célèbre par sa chambre des papes, vient de s'enrichir d'un joyau de plus.

DON ALESSANDRO.

## GLANURES

### CONSÉCRATION NATIONALE AU SACRÉ-CŒUR

**N**OUS lisons dans une revue mexicaine, de janvier 1903, l'information suivante :

L'illustre archevêque de Bogota, D. Bernardo Herrera, adressa à ses diocésains, il y a six mois, une lettre pastorale invitant tous les Colombiens à chercher dans le Sacré-Cœur de Jésus le remède aux maux qui viennent jeter le trouble dans la République de Colombie, victime de cruelles guerres civiles et menacée d'une intervention étrangère par la déplorable ambition de quelques-uns de ses enfants.

A cette lettre pastorale, le président de la République répondit par un décret conçu dans les termes suivants :

“ Le Président de la République,

“ Considérant que c'est le principal devoir du gouvernement d'employer tous les moyens qui peuvent amener la pacification de la République, et qu'un de ces moyens est celui que propose le Révérendissime archevêque de Bogota, dans sa magnifique lettre pastorale du 6 avril de la présente année, décrète :

“ Article 1er. — Le gouvernement, tant en son propre nom qu'en celui de la nation colombienne, coopérera à la construction de l'église qu'on a commencé à construire dans cette ville, en l'honneur du Sacré-Cœur;

“ Art. 2. — A cette fin, d'accord avec l'autorité ecclésiastique, et aux frais du trésor public, il sera célébrée une fête religieuse solennelle, suivie d'une procession à l'église élevée dans la capitale de la République, en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus ;

“ Art. 3. — Le gouvernement invitera à cette solennité tous les fonctionnaires publics, ainsi que toutes les personnes qui désirent la paix avec les biens qui en découlent ;

“ Art. 4. — Le Ministre de l'Intérieur enverra une circulaire aux gouverneurs des provinces, afin qu'on y célèbre les mêmes solennités, et qu'on y organise des souscriptions destinées à l'achèvement de l'église du Sacré-Cœur de Jésus ;

“ Art. 5. — Le Ministre de l'Intérieur se concertera avec Monseigneur l'Archevêque de Bogota pour tout ce qui regarde l'exécution du présent décret. ”

*Le Président de la République,*

JOSÉ-MANUEL MARROQUIN.

#### LA FRANC-MAÇONNERIE DEMASQUÉE

Le *Correspondant* publie une analyse complète des travaux de l'assemblée générale du Grand-Orient de France, en 1902.

Les congrégations ont tenu naturellement la plus grande place dans ces discussions.

L'assemblée s'est aussi occupée des différents milieux dans lesquels doit particulièrement s'exercer l'action de la maçonnerie, notamment la marine et l'armée.

T  
un  
fort  
L  
Il y  
“  
ni  
Lou  
raie  
dan  
“  
il fa  
assi  
que  
conc  
laïq  
fini.  
A  
“  
à la  
maç  
maç  
nos  
O  
Il ét  
tant  
LOR  
Le  
le ne  
à la  
Ang  
Le  
une

Tous les rouages de la vie nationale ont été soumis à un examen minutieux et menacés d'une injection à plus forte dose du virus maçonnique.

Le discours de clôture a été prononcé par le F. Blatin. Il y a dit entre autres choses :

“ Si notre ordre n'avait pas existé, ni ce gouvernement ni même la République n'existeraient ; et M. et Mme Loubet, au lieu d'être sous le toit de l'Élysée, demeureraient encore, très probablement, simples petits bourgeois, dans la ville de Montélimar.

“ Mais il faut que le gouvernement aille jusqu'au bout, il faut qu'il considère les événements auxquels nous assistons comme de simples ouvertures d'hostilité. Tant que nous n'aurons pas rompu avec Rome, dénoncé le concordat, établi d'une manière définitive l'enseignement laïque sur toute la surface du pays, rien ne sera encore fini. ”

Au banquet, le même F. Blatin a dit :

“ En buvant à la maçonnerie française, je bois en réalité à la République, parce que la République c'est la franc-maçonnerie sortie de ses temples, de même que la franc-maçonnerie c'est la République à couvert sous l'égide de nos traditions et de nos symboles. ”

On le savait, on en avait déjà entendu faire l'aveu. Il était bon cependant que ce fût répété. Il reste encore tant de sourds !

LORD STANLEY ÉVÊQUE AUXILIAIRE DE WESTMINSTER,  
EN ANGLETERRE

Le même homme que la société anglaise connut sous le nom et le titre de Lord Stanley a été élevé par le pape à la fonction d'évêque auxiliaire de Westminster, en Angleterre.

Le ministre actuel de la guerre a récemment épousé une Stanley, de la même famille que le nouveau prélat.

Lord Stanley est un converti. Sa conversion date de 1879. Depuis lors, c'est à peine s'il a quitté Rome et il s'attriste à la pensée qu'il va se trouver dans l'obligation de s'en éloigner.

Il est assez remarquable que les hommes les plus en vue de l'Eglise catholique d'Angleterre appartiennent généralement au groupe des convertis. En Angleterre, comme au Canada, ni le gouvernement, ni personne, en-dehors des individualités ou des groupes dûment qualifiés, n'intervient jamais dans la nomination d'aucun des dignitaires de l'Eglise. Les diocèses y gagnent certainement de n'avoir, comme chefs, que des hommes absolument dignes de respect.

Quant le droit de présentation est accordé à des gouvernements intelligents et honorables, on voit cependant encore arriver à l'épiscopat des individualités comme Mgr Frappel, pour ne citer qu'un exemple. Chaque système peut à la rigueur avoir ses avantages.

Les catholiques de Londres se réjouissent généralement de penser que le siège de Westminster n'ait jamais été jusqu'ici attribué à aucune obscure personnalité. Il paraît désirable, en effet, qu'au moins le principal représentant de l'Eglise catholique d'Angleterre jouisse de cette autorité morale, de cette sorte d'ascendant social que confèrent infailliblement, en Angleterre, et même ailleurs, la naissance et le talent.

On observe que le futur évêque n'est appelé à Westminster qu'au titre d'évêque auxiliaire et non point au titre de coadjuteur avec future succession. Peut-être le Saint-Siège a-t-il voulu éviter aux catholiques anglais la tristesse de voir se renouveler la navrante histoire que connaissent tous ceux qui ont lu la biographie du cardinal Manning.

#### PUNITION DES PERSÉCUTEURS

On écrit de Bretagne que les catholiques populations

de ce pays viennent d'être vivement frappées par des événements qui ont suivi de près l'expulsion violente des Sœurs.

La femme d'un gendarme, lequel s'était particulièrement fait remarquer par sa brutalité, mourait subitement quelques jours après les tristes incidents des expulsions.

La malheureuse avait dit à son mari : " Apporte-moi donc un jour la tête d'une Sœur."

Un brigadier de gendarmerie, qui s'était montré également très rigoureux dans son odieuse mission d'expulseur, assistait aux obsèques de la femme d'un de ses collègues et tombait raide mort derrière le cercueil.

Dans une autre localité, un de ceux qui se montrèrent les plus acharnés contre les religieuses perdait successivement, et à quelques jours de distance, un de ses enfants et sa femme.

Il faut laisser à la conscience de chacun le soin de faire sur ces douloureux événements les réflexions qu'ils comportent.

Mais on doit se souvenir qu'après les grandes persécutions contre les premiers chrétiens, Lactance put écrire un livre terrible " sur la mort des persécuteurs ".

#### LA FIN DES SECTES

Sous ce titre, un théologien protestant de quelque renom, le pasteur Dide, mène allégrement les funérailles de son culte. A entendre un de ses admirateurs son livre prouve que les trente dernières années du XIXe siècle ont ruiné la triple thèse du protestantisme libéral, à savoir : la foi en la vie future, la foi dans un dieu personnel, et la foi en la divinité de Jésus-Christ.

Par contre, M. Dide constate " que l'Eglise catholique, bien que minée et battue en brèche par la prétendue science moderne, subsiste encore et demeure

“ aux yeux de la foule comme un édifice indestructible. “ N'est-ce pas là, s'écrie-t-il, un miracle, et le plus grand “ de tous les miracles ? ”

Quel éloquent aveu ! Toutes les religions se meurent excepté le catholicisme, “ embaumé par le parfum de ses “ vertus ” !

#### LE CHANT DE SOLESMES

Avec l'autorisation de Mgr l'archevêque, le chant de Solesmes commence à s'introduire dans le diocèse de Montréal. Plusieurs communautés religieuses l'ont adopté définitivement et l'exécute déjà très bien. Le dimanche des Rameaux, après quelques exercices seulement, le chœur de la cathédrale a pu interpréter le *Kyrie* et le *Credo* suivant la méthode bénédictine.

Ce chant s'accommoderait mal de la prononciation française du latin. Il demande que les paroles soient prononcées à l'italienne.

Nous croyons donc être utile, en présentant dans un tableau sommaire les principales divergences entre ces deux prononciations.

Voici sur quoi elles portent :

I. — PRONONCIATION DES VOYELLES. — U se prononce OU. — *Deus*, prononcez *Deous* ; *Dominus*, *Dominous*.

— Lorsque deux voyelles se suivent, elles se prononcent séparément et distinctement en conservant chacune leur son propre. — Exemple : *Pauperes*, prononcez *Pa-ou-peres* ; *autem*, *a-ou-tem* ; *laudate*, *la-ou-date*.

II. — PRONONCIATION DES CONSONNES. — C suivi de E ou de I ou de la diphtongue Œ, se prononce TCHE, TCHI et TCHE. — Exemples : *Ceciderunt*, prononcez *Tchetchiderount* ; *circuitu*, *tchircouitu* ; *cæli*, *tcheli*.

— G suivi de E et de I, se prononce DG. — Exemples : *Genuit*, prononcez *dgenouit* ; *gigas*, *dgigas*.

— H suivi de I, dans le corps d'un mot, se prononce

comme K. — Exemples : *Mihi*, prononcez *miki* ; *nihil*, *nikil*. — Au commencement d'un mot, H ne se prononce pas.

— J se prononce toujours comme I, quelle que soit sa place. — Exemples : *Jesus*, prononcez *Iesous* ; *jejunium*, *ieiounioum*.

— N et M n'ont jamais le son nasal ; il faut les prononcer avec force, en les faisant résonner. — Exemples : *Lingua*, prononcez *linngoua* ; *tempus*, *temmpous* ; *princípio*, *prinnchipio*.

Montréal, 9 avril 1903.

## LE MONUMENT BOURGET

**M**GR l'archevêque nous demande d'annoncer que la date de l'inauguration du monument Bourget est fixée au 24 juin prochain.

Un grand nombre d'évêques ont déjà promis d'être présents à cette cérémonie.

Ce jour étant la fête patronale des Canadiens-français, la messe de la Saint-Jean-Baptiste sera célébrée sur le portique de la cathédrale, immédiatement avant le dévoilement de la statue de Mgr Bourget.

On sait que le monument s'élèvera sur la place du parvis, dans l'angle formé par les rues Cathédrale et Dorchester.

Nous donnerons bientôt le programme complet de cette double cérémonie.

Plusieurs personnes ont manifesté leur désir de prendre part à l'érection du monument Bourget. Elles peuvent verser leur souscription à la procure de l'archevêché.

## CONFESSEZ-VOUS D'ABORD

✓ **A**tous ceux qui, à l'occasion du devoir pascal, éprouveraient quelque doute sur l'institution divine de la confession, nous répèterons l'anecdote suivante :

Pendant la guerre de la France avec la Hollande, un brillant officier de notre armée, passant par Cambrai, vint trouver le doux Fénelon et lui dit :

— Monseigneur, je vais rencontrer l'ennemi sous peu de jours. Avant la bataille je me sens vivement porté à vous faire l'aveu de mes fautes, mais je désirerais entendre de votre bouche éloquente les preuves qui établissent la divinité de la confession.

— Je veux bien, Monsieur, répondit l'affable prélat ; néanmoins, comme en toutes choses il est naturel de prendre le chemin le plus court, confessez-vous d'abord et peut-être qu'après avoir fait cette noble action, vous voudrez bien me dispenser des preuves.

— Mais le procédé est empirique, balbutie timidement le jeune homme, s'il faut pratiquer la confession pour connaître les motifs de se confesser.

— Cela peut être ainsi en théorie ajoute le pieux archevêque ; croyez que c'est, en effet, d'une efficacité certaine. Cédez donc à mon âge et à mon expérience, si ce n'est pas à votre conviction, et supposé qu'à la fin, vous jugiez à propos de me faire grâce de toute discussion, nous aurons, l'un et l'autre, gagné deux heures dont nous devons compte, vous à la France, et moi à l'Eglise. ”

Vaincu par les accents de cette bouche d'or, l'officier s'agenouilla. Entre lui et le saint pontife s'établit un colloque mystérieux que Dieu couvrit de tout l'amour qu'il porte aux enfants prodigues rentrant sous le toit paternel. Quand la confession fut terminée, le pénitent pleurait ; et le confesseur, l'attirant sur sa poitrine :

“ Eh bien ! lui dit-il, voulez-vous que je vous démontre l'utilité de ce que vous venez de faire ?

— Non, Monseigneur, répondit le jeune homme en sanglots, j'ai mieux fait que de la comprendre, je l'ai sentie. ”

## CORRESPONDANCE AMERICAINE

Troy, N. Y., 3 avril 1903.

**N** journal de la métropole s'étonne — et peut-être à bon droit — de ce que la question de l'inviolabilité des privilèges accordés aux témoins ecclésiastiques ait pu être mise en doute récemment dans la Province de Québec.

Aux Etats-Unis, depuis 1813, cette inviolabilité est intangible. Voici les circonstances dans lesquelles cette exemption a été reconnue par le gouvernement des Etats-Unis.

En janvier 1813, un vol avait été commis dans la ville de New York. James Keating, la victime, jeta ses soupçons sur un homme et une femme nommés Philips, et les fit arrêter.

Avant le procès, le couple restitua à Keating l'argent volé. Le Père Antoine Kohlman, jésuite allemand, servit d'entremetteur et se chargea de remettre lui-même à Keating l'objet de la restitution.

Pour le dire en passant, ce prêtre, qui devint plus tard le professeur de philosophie du jeune Joachim Pecci, à Rome, était alors l'administrateur du diocèse de New York. Mgr Concaven était mort en juin 1810 ; et son successeur, Mgr Connolly, ne fut élu qu'en novembre 1814.

Durant les séances de la cour d'assises, le Père Kohlman fut assigné comme témoin ; et le juge lui demanda d'indiquer le nom de la ou des personnes de qui il avait reçu l'objet de la restitution. Le prêtre refusa de répondre, et se contenta d'affirmer que sa connaissance du fait avait eu lieu au confessionnal, et conséquemment était revêtue d'un caractère sacré. Le procureur général d'urger aussitôt que le sacrement de pénitence est inconnu à la loi, que tous les

citoyens doivent être mis sur le même pied, que le système d'immunités est incompatible avec la justice. Bref, le jésuite fut condamné comme témoin contumace et rebelle.

Il eut le bon soin de se pourvoir en cassation.

La cour des sessions d'icelle, composée de DeWitt Clinton, Josiah Ogden Hoffman, Isaac Douglas et Richard Cunningham, reconnut à l'unanimité que le Père Kohlman était dans son droit en refusant de répondre aux questions à lui posées.

« Quoique notre *credo* religieux diffère de celui de ce prêtre, s'écria Clinton, nous n'avons aucune raison de douter de la pureté de ses motifs de se taire et d'attaquer sa bonne conduite comme citoyen. Dans le libre et complet exercice de sa religion, il est protégé par la Constitution du pays ; et cette cour ne se reconnaît aucun pouvoir d'attenter à sa foi et d'infliger une torture à sa conscience. »

Subséquentement, cette décision fut enregistrée dans les statuts de l'Etat de New York.

Aujourd'hui on y peut la lire dans les termes suivants : « Aucun ministre de l'Evangile, aucun prêtre ne sera tenu de dévoiler aucun secret reçu durant l'exercice de ses fonctions, à lui enjoins par les règles de sa dénomination. »

Toute loi, étant avant tout le règlement de la raison, il semble que celle-ci satisfait bien à cette condition. Car rien ne serait plus illogique que de permettre à un degré quelconque l'ingérence de l'Etat dans les choses de l'Eglise.

— Le 7 mars dernier, à Washington, le capitaine Brownell, assassin sacrilège et bourreau inhumain du Père Augustino, prêtre des îles Philippines, a été jugé et... acquitté.

Comme modèle de travestissement de la justice, je ne connais rien de plus hideux que ces conclusions du juge avocat général Davis : « Les circonstances du meurtre constituent une forme criminelle d'homicide passible d'être condamné par un conseil de guerre. Vu cependant qu'un espace de temps considérable s'est écoulé depuis la perpétration de cet acte, nous décidons que le capitaine Brownell ne sera jugé ni ici ni aux Philippines. »

*Nolite tangere christos meos*, (1) a dit Dieu dans la Bible. Puisse cet anathème, qui cingle aussi bien les nations que les individus, ne pas retomber trop lourd sur le peuple des Etats-Unis. Semence de catholicisme, le sang de ceux qui sont tués pour le Christ ou à cause du Christ, est aussi une voix qui, comme le sang d'Abel, crie vengeance vers les cieux.

— Le Père P.-P. Denis, sulpicien, président *émérite* du collège Saint-Charles, près de Baltimore, est mort le 3 du mois dernier. Il était né dans le diocèse de Montréal, en juin 1819.

— C'est par télégraphie sans fil, système Marconi, que le cardinal Gibbons a adressé au Souverain-Pontife son message de félicitations jubilaires.

— Le *clou* de l'exposition internationale de Saint-Louis, l'an prochain, sera la reproduction exacte de la ville de Jérusalem, au temps de Notre-Seigneur. Dix acres de terrain ont été alloués aux hardis entrepreneurs, M. Alexandre Konte, de Budapest, et Mme Mamreof von Finkelstein, de Palestine.

HENRY BAYARD.

## NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Rédigées par la *Semaine religieuse* de Montréal

MYSTÈRES CHRÉTIENS, par *Mgr Bonomelli, évêque de Crémone*. — 2 vols. — Traduction de *M. l'abbé Bégin*. — Paris, Vic et Amat.

« Chaque fois, dit l'auteur dans son introduction, qu'une solennité appelait l'évêque à officier pontificalement, je suis monté dans la chaire de vérité pour donner au peuple la parole de vie. »

C'est la genèse de ces deux volumes : véritable somme de prédication populaire, où la science d'un traité s'unit à l'intérêt du langage parlé.

Après une étude sur le mystère en général, sa raison d'être et ses avantages, l'éminent évêque de Crémone déroule, dans une série de cinquante-neuf conférences, toute la suite des mystères chrétiens. C'est la vie même du Sauveur avec ses développements, ses obscuri-

(1) Paralipomènes, XVI, 22.

tés, ses souffrances, ses merveilles, ses gloires, avec son prolongement dans l'âme des fidèles.

Pratique et pieux, doctrinal et substantiel, ce livre des *Mystères Chrétiens* est aussi très littéraire et plein de vie. On y trouve à profusion les comparaisons lumineuses, les images éclatantes, les mouvements oratoires. A l'anémie de tant d'âmes chrétiennes, il apporte un remède énergique ; et nous souhaitons qu'il fasse en notre pays tout le bien qu'il a déjà fait dans sa terre natale.

M. M.

---

## AUX PRIERES

---

Mgr Bilsborron, évêque de Salford, décédé en Angleterre.

Mère Bertha Kammerer, des religieuses du Sacré-Cœur, décédée à Montréal.

Sœur Saint-Jean du Désert, née Marie-Claire-Sophonie Massicotte, des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, décédée à Montréal.

Sœur Marie de la Foi, née Mary Vanchesteing, des Sœurs de Sainte-Anne, décédée à Saint-Laurent.

Sœur Marie-Ida, née Honora-M. Sullivan, professe de chœur, des Sœurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie, décédée à Oakland, Etats-Unis.

M. Alexandre Normandin, décédé à Laprairie.

Sœur Marie de Saint-Lucien, née Marie-Anna Tourangeau, des Sœurs de Sainte-Croix et des Sept-Douleurs, décédée à Saint-Laurent.

M. Louis-Joseph Longpré, décédé à Montréal.

---

## NOMINATION ECCLESIASTIQUE

---

Par décision de Mgr l'archevêque,

M. l'abbé Philippe Perrier, professeur au séminaire de philosophie de Montréal, a été nommé vice-chancelier à l'archevêché.